

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE Boisset-lès-Montrond

République Française – Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200206-20250630-2025-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2025

SEANCE du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 24/06/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROCHETTE

Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET

Absents : Messieurs David NARCE, Pierrick URREA

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	10
Représenté :	0
Absents :	2
Votants :	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

2025-15 Echange parcelles France Bois Imprégnés

Pour donner suite au Comité Technique du 3 juin avec Messieurs Patrice TEYSSIER et Yvan LIGOUT, voici la liste des parcelles à rétrocéder :

Parcelle n°	Propriétaire actuel	Acquéreur	Surface (m²)	
AA5	Mairie BLM	SAS France Bois Imprégnés	349	721
AA9	Mairie BLM	SAS France Bois Imprégnés	70	
AA16A	Mairie BLM	SAS France Bois Imprégnés	302	
AA16B	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	620	3895
AA20	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	23	
AA21	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	64	
A546	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	930	
A520	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	2100**	
A550	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	158	

** surface approximative

Cela représente un total de 2516 m2 et le prix de vente convenu est de 0.50 €/m2.

Les frais d'arpentages seront à la charge de France BOIS IMPREGNES.

La démarche concernant le bornage de la voie verte/ étang Lapouge (vers la parcelle A520 (environ 2600 m2)) se fera dans un deuxième temps.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces transferts de parcelles et autorise Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Boisset lès Montrond,

Le 28 août 2025

Le secrétaire de séance
Gisèle MELONI



Le Maire
Claudine COURT

